

En direct du CIAS du 14 Novembre 2014

Dernières nouvelles de l'action sociale interministérielle !!!

Alors que l'on nous annonce des coupes budgétaires et des restrictions partout, au niveau de l'action sociale interministérielle, les propositions des organisations syndicales (CGT, CFDT, UNSA, FSU, CFTC et CGC) à l'élaboration desquelles la délégation de l'UGFF CGT a joué un rôle décisif, ont permis d'obtenir ce matin en séance du CIAS (Comité Interministériel d'Action Sociale) une première victoire pour les agents notamment en termes de réévaluation de certaines prestations.

1. L'UGFF CGT qui a milité pour la neutralisation des primes spécifiques dans le calcul du barème pour les ultras marins, de façon à rendre les agents affectés dans les DOM TOM éligibles aux chèques vacances et aux Chèque Emploi Service Universel (CESU 0/6 ans) vient d'obtenir satisfaction via une neutralisation des effets de ces mêmes primes par un abattement de 20% sur le Revenu Fiscal de Référence (RFR) avec mise en place dès Janvier 2015.
2. De plus, le barème de l'Aide Installation des Personnels (AIP) reposant sur celui des Chèques Vacances sera pour les agents des DOM automatiquement revalorisé, lui aussi.
3. Le Directeur de cabinet de Madame la Ministre de la Fonction Publique a explicitement annoncé – comme l'exigeait la délégation de l'UGFF CGT au CIAS depuis longtemps – la mise à disposition du fichier du Service des Retraites de l'Etat(SRE) afin de communiquer sur la prestation Aide au Maintien à Domicile (AMD) auprès des retraités de l'Etat. Cette annonce faisant suite à une suspension de séance afin de faire le point avec les autres Organisations Syndicales (OS) pour « forcer » le cabinet à mettre tout le poids politique ministériel sur ce sujet. Un bilan de cette communication sera fait avec les OS du CIAS courant 1^{er} semestre 2015.
4. Enfin, une revalorisation du CESU avec effet rétroactif va voir le jour. Dès à présent une augmentation du montant des droits se répartie comme suit : la tranche à 385 € passe à 400 € et celle à 685 € passe elle à 700 €.
5. Enfin, une revalorisation de la tranche dite « CESU Monoparental » à 220 € passe elle à 265 €.

Un compte rendu moins succinct sera publié dès le début de la semaine prochaine.

Pour la délégation CGT au CIAS
Ivan Baquer